

ÉCOLE MATERNELLE LALEU

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 18 OCTOBRE 2016

Présentation des membres du Conseil d'École :

- La directrice, présidente du Conseil, Mme Oudjari.
- Les enseignantes : Mmes Arsivaud, Da Fonseca, Galley, Loréal , Oudjari.
- Madame Sophorn Gargoulleau , conseillère municipale, représentant la Mairie.
- Les membres du RASED, Mme Pascale Mornay (Maître E) et Mme Christine Céolin (psychologue scolaire) excusées.
- Monsieur Gayout, IEN La Rochelle Ouest (excusé)
- Monsieur Triconal, DDEN (excusé).
- Les représentants de parents d'élèves titulaires : Mrs Breschi, Angéniard, Bramoullé et Mme Guibordeau.
- Les représentants de parents d'élèves suppléants : Mmes Huré, Mr Guilloto, Mme Daniel (Excusée) et Mme Thomas.
- Les parents d'élèves invités : Mme Souillet, Mme Chérasse, Mr Burgaud (Excusé) et Mme Béziaud.
- Mmes Les Atsem : Mme Bordier et Mme Drapeau
- La directrice des TAP : Mme Stéphanie Ammouche

Résultats des élections

- Nombre de parents électeurs inscrits : 168
- Votants : 108
- Votes nuls : 6
- Pourcentage de vote : 64,29%

Une participation en nette hausse cette année, pour les élections.

Les dispositions relatives au Conseil d'École :

C'est le décret du 06 septembre 1990 est relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.

- Composition :

La Directrice de l'école est présidente du Conseil, composé du maire ou de son représentant désigné par le conseil municipal, des maîtresses de l'école, un des membres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école et les représentants des parents d'élèves.

Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.

L'inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription assiste de droit aux réunions.

La présidente, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

- Déroulement des séances :

Le directeur rappelle l'ordre du jour et présente les membres qui ont voix consultative. La désignation d'un secrétaire de séance. Le procès-verbal prend place dans un registre conservé par l'école, 2 exemplaires du PV sont adressés à l'IEN ; un exemplaire est adressé au maire et un exemplaire est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

- Attributions :

Le Conseil vote le règlement intérieur de l'école, donne tout avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école sur les questions intéressant la vie de l'école ,notamment sur les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions de bonne intégration d'enfants

handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

Le Conseil d'École a lieu 3 fois dans l'année, les prochaines dates sont les 14/02/17 et 27/06/2017.

Présentation du RASED :

Mme Céolin, psychologue scolaire est excusée ainsi que Mme Mornay, maîtresse E.
Le Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) est une structure éducative. Il apporte une aide aux enfants en difficulté au sein des écoles maternelles et des écoles élémentaire. Il intervient sur demande des enseignants ou des familles.

Organisation de l'école :

- Effectifs :

TPS	12
PS	30
MS	30
GS	27
TOTAL	99

- Composition des classes

- o GS : 27
- o PS/MS : 25
- o PS/MS : 24
- o TPS/PS : 23

2 enfants partis depuis le début de l'année.

Cette année, il y a 2 enfants avec un handicap (1MS-1GS). Il y a donc une AVS employée sur 24h par semaine pour accompagner la scolarisation de ces 2 enfants.

Nouveauté cette année : l'emploi civique de 30h sur l'école primaire : 10h en maternelle et 20h en élémentaire.

Véritable aide pour les maîtresses, Alexandrine Letertre, assure l'accueil en maternelle au portail le matin, accompagnera aux sorties les petits, les moyens et les grands (bibliothèque, ludothèque et piscine), mais aussi aide à l'habillage des petits...

L'École maternelle a demandé la gratuité du repas d'Alexandrine Letertre à Mme Cerfontaine sur ses jours de présence à l'école.

Il manque une personne à l'interclasse du midi pour permettre à tous les enfants d'être couchés juste après le repas, cette personne pourrait permettre aux enfants de rejoindre le dortoir plus rapidement (13h au lieu de 13h35).

Alexandrine pourrait être la personne qui manque. Un courrier va être adressé en ce sens à Mme Gargoulleau.

Organisation de l'école :

1-) APC :

L'activité se déroule les lundis, mardis et jeudis à 15h45 à 16h30. L'activité pédagogique complémentaire relève des obligations de service des enseignants. L'aide proposée aux élèves est ponctuelle pour une difficulté passagère ou bien pour mener un projet ou apprentissage spécifique

(informatique, jeux de société par exemple). L'activité se déroule dans la salle de classe ou dans la salle de motricité suivant les besoins.

Le mardi les enfants inscrits à "Vent des Îles" sont accompagnés par une enseignante après accord écrit de la famille. Les jours de TAP et s'ils sont inscrits, ils rejoignent leur groupe après l'APC.

Depuis la rentrée, *période 1* : jeux de société en GS et respect des règles de l'école hors classe en MS.

Pas encore d'APC en PS ni en TPS.

2-) Décloisonnement :

Les mardis et les jeudis, décloisonnement en phonologie en 3 groupes avec Mmes Arsivaud, Oudjari, Souillet ou Loréal suivant les jours.

Le mardi et le vendredi après-midi, en MS en 2 ou 3 groupes suivant le nombre d'enseignants disponibles pour l'informatique ou suivant les besoins

Accompagnement de groupes, par Gaëlle Bonnouvrier (Assistante pédagogique) les jeudis et vendredis matins.

Alexandrine Letetree participe à un encadrement d'ateliers suivant un emploi du temps précis.

3-) Projet de chaque classe :

- En TPS/PS, PS/MS et GS sorties prévues à la ludothèque de Mireuil et la bibliothèque de la Pallice. Également, des sorties prévues dans les environnements proches avec la participation à des événements ponctuels.

- En GS piscine du 05 janvier au 16 février 2017.

Problème soulevé par les parents de GS :

Les parents regrettent l'accueil réservé aux parents accompagnateurs lors de la convocation d'agrément à la piscine. (Agrément certifiant les compétences des parents et permettant la sortie piscine). La personne en charge de cet agrément a reproché aux parents des choses dont ils n'étaient pas responsables (être ou non inscrits sur une liste...) avec un comportement infantilisant et des cris. Les parents sont tous bénévoles pour cette activité, certains posent des RTT, font garder leur enfant par une tierce personne. Ils souhaitent être accueillis avec bienveillance et respect.

4) Projet Ecole :

Le thème du cirque est maintenu. En revanche, il est impossible de faire venir un chapiteau cette année (problème de délai pour le lieu et réunir les fonds (environ 30 000 €)).

L'école maternelle poursuit son travail sur le cirque.

Pour information :

Le 24 novembre 2016, le clown Stabylo viendra présenter un spectacle pour les enfants dans l'enceinte de l'École

En février, toute l'école ira voir le cirque Gruss.

5-) Évaluations :

o PS et MS : février et juin

o GS : janvier, avril, juin

Les enseignants ont pour obligation de rendre compte des progrès des enfants aux parents, cela se fera à l'aide d'un cahier de réussite renseigné par les élèves et l'enseignant. Un entretien individuel avec l'enseignant et chaque famille sera fait à ce moment là.

6-) Fête de l'école :

La fête de l'école aura lieu le samedi 20 mai 2017 et aura pour thème, le cirque.

Il faudra pour le maintien de la kermesse :

- des lots (merci aux parents dénicheurs de trésors), de la motivation, des volontaires pour installer les stands, les tenir et les ranger, des cuisinier(e)s pour le goûter.

Pour rappel : ce n'est pas à l'équipe de représentants de parents d'élèves ou à l'équipe enseignante d'organiser seuls la fête de l'école avec les enseignants, mais à tous les parents. Faute de parents participants, la kermesse ne sera pas maintenue.

7-) Santé :

- o Visites médicales MS en novembre faite par la PMI.
- o Visite médicale GS faite par une infirmière de collège (médecine scolaire).

8-) Cantine :

La fréquentation par classe : classe 1 : 8 / classe 2 : 18 / classe 3 : 22 / classe 4 : 18 = 66 élèves

L'organisation se fait en 1 service.

Pas d'animation particulière annoncée pour cette année alors que c'est compris dans le prix du repas

Les parents trouvent que le prix des repas est trop élevé. Pas de différence de prix entre le repas d'un enfant de 3 ans et celui d'un enfant de 10 ans pour une portion moindre.

Une demande écrite de la part des Représentants de Parents Elus va être adressée à M. le Maire (copie Mme Gargoulleau) pour une demande de révision, à la baisse, de la grille tarifaire.

9-) Le règlement intérieur :

Le règlement intérieur a été lu et ne demande aucune modification. Il a été voté à l'unanimité.

10-) Le financement des actions pédagogiques :

La Mairie participe à hauteur de 22 € par enfant et par an pour tout le petit matériel et les fournitures + 40€ de livres par classe + l'accès aux musées municipaux est gratuit pour les écoles ainsi que les transports et la piscine et une enveloppe « actions de découverte » de 600 € qui a servi au projet sur les métiers. Il faut ajouter à cela une enveloppe de 1301,45 € concernant la motricité, gros investissement (vélos, meubles, ...)

Les fonds de l'Ecole :

- Présentation des comptes de l'école et du bilan de la kermesse de juin 2016 (1090 €)
- Coopérative pour 4 classes en 2015/16: 821,70 € (8,20€ par enfant en moyenne contre 11 € l'année précédente)
- Don Association Parents d'Elèves : 500 €

Dépenses en 2015.16

- Sortie Zoo Palmyre et transport : 2200 €
- Achat de logiciels informatique et jeux divers : 918€

- Pour commencer l'année 2016 2017 : +1480 € (mais il y a encore des factures à payer)

Pour information, la Mairie rappelle que le CCAS est à disposition pour toutes les familles qui nécessitent une aide financière, notamment pour aider à payer les sorties scolaires ou autres.

11-) Sécurité et exercices Divers :

L'exercice incendie s'est déroulé dans la sérénité. Très peu de manifestations de peur. L'évacuation s'est faite dans le calme. 3 exercices sont planifiés dans l'année pendant le temps de classe.

Aucun exercice n'a jamais été fait durant la pause méridienne. La pause méridienne étant un temps Mairie, la procédure d'organisation n'est pas la même.

Les membres du conseil d'école souhaitent qu'un exercice incendie ait lieu pendant ce temps de restauration scolaire.

L'exercice PPMS (Plan de prévention et de mise en sécurité) est reporté à une date ultérieure. Pour l'instant les enfants s'entraînent régulièrement à se cacher et à rester silencieux, ce qui permettra de dédramatiser l'exercice.

Dans le cadre "Vigipirate", une personne est à la grille pour les entrées à 8h35 et à 13h35. La grille est fermée à 8h50 et à 13H45. Il est important de respecter ces horaires pour la sécurité des enfants.

Merci aux parents d'être à l'heure le matin !

12-) Travaux réalisés et prévus dans l'école :

- Bac à sable refait. Dans l'attente du filet pour éviter les excréments des chats.
- Nid de frelons asiatiques dans l'arrière cour de l'école (Très bonne réactivité de la mairie)
- Pose d'étagères dans les classes 3 et 4
- Meubles de rangement dans mezzanine classe 1
- Meuble de rangement pour extérieur (rangement des jeux de sable)
- Rail pour ranger vélos et trottinettes
- Isolation des toits à vérifier,
- Installation de jardinières
- Installation de panneaux de liège dans les couloirs pour les affichages

13-) Demandes :

- **Un lave linge** (très urgent, pour l'hygiène des enfants)
- Rideaux pour isoler les parties vitrées des mezzanines (isolation visuelle si confinement intrusion) ? ou occultation portail école maternelle ?
- Talkie walkie permettant de communiquer avec classe 4 et le reste de l'école
- Fermer le local à vélo (partie du haut ouvert) et installation d'étagères
- Fixer le vidéo projecteur au plafond dans classe 4
- Serviettes en papier pour les toilettes pour éviter les contaminations de maladies (ex gastro)

14-) L'Entretien de l'école :

M. Giraudeau est venu dans l'école présenter le planning et l'organisation de l'entretien de l'école qui a changé depuis l'année dernière, avec une amélioration de la propreté des couloirs et salles communes.

Les couloirs sont balayés tous les matins (**sauf le mercredi**, voir si on ne peut pas faire une demande en ce sens) et lavés 2 fois par semaine.

Le dortoir est balayé et lavé une fois par semaine, comme le bureau, la salle des maîtres et la bibliothèque.

Les Atsem nettoient les salles des classes et les sanitaires.

Questions Diverses :

Aménagement cour :

Jardinage dans la cour côté rue de la Muse. Demande d'enlever les plantes pour réaliser un aménagement qui sera élaboré par les enseignantes et réalisé durant les TAP.

TAP : 1-) Sécurité concernant les autorisations de sorties ?

Aucune obligation de demande d'autorisation de sortie de la part des TAP si la sortie est faite durant le temps des TAP.

En revanche, si la sortie dure plus longtemps, une autorisation sera faite. La taux d'encadrement est toujours respecté voire au dessus de ce que la Loi impose. (Vu avec Mme Ammouche, Directrice TAP)

2-) Sécurité liée aux scooters quand les TAP sont au parc ?

Cette question relève du domaine de la Mairie.

3-) Pourquoi les enfants ne peuvent-ils pas avoir de goûter pendant les TAP ?

Pour des raisons allergiques,
Pour des raisons d'égalité,
Pour des raisons de gestion, de traçabilité et de perte de temps (certains parents attendent beaucoup des TAP et si un goûter est donné le temps d'activité est réduit).
Cette question semble être une préoccupation d'adultes car les enfants ne réclament pas.

Cantine :

1-) Prix de la cantine exorbitant pour certaines familles, demande de révision de la grille tarifaire à la baisse et de réduire les inégalités vers le haut.

La réponse donnée par la Mairie n'étant pas satisfaisante, un courrier sera rédigé par les RPE afin de demander une baisse de la grille tarifaire.

2-) Pourquoi des élèves de Maternelle payent-ils le même prix que les élèves de l'Élémentaire ?

c'est un choix politique de la mairie pour l'ensemble des enfants sur La Rochelle.

Fin du Conseil 20h30.